

ARRETE n° 0059 /MTND/ESATIC/ du 10 5 JUL 2024
portant ouverture d'une session de concours d'entrée en Licence 1 et en
Licence 3 à l'ESATIC pour l'année académique 2024-2025

LE MINISTRE DE LA TRANSITION NUMERIQUE ET DE LA DIGITALISATION,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 95-696 du 07 septembre 1995, relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 2012-20 du 18 janvier 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'École Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication, en abrégé ESATIC ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attribution des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-969 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation ;
- Vu l'arrêté n° 455/MPTIC/ESATIC du 11 août 2015 relatif à l'organisation des concours d'entrée à l'École Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Considérant les nécessités de services,

ARRETE :

